

Astuces pour vos demandes de prêt

Servez-vous de ces astuces et informations importantes pour éviter les retards et vous assurer que vos demandes de prêts sont complètes et traitées plus rapidement.

Formulaire de demande

Tous les champs de la demande de prêt doivent être remplis correctement aussi bien pour l'emprunteur que pour le coemprunteur (le cas échéant). **Des erreurs ou des champs non remplis entraîneront des retards.** Voici la liste des champs qui sont souvent oubliés ou incorrectement remplis :

Numéro de téléphone de l'emprunteur

- Inscrivez les numéros de téléphone au travail et à domicile.
- Le numéro de téléphone au travail ne peut pas être le même que celui du domicile, sauf si l'emprunteur est travailleur autonome.

Adresse à domicile

- Dans le champ « Depuis », n'oubliez pas d'inscrire depuis quelle année l'emprunteur habite à son adresse actuelle.

Adresse précédente

- Cette adresse est requise si l'emprunteur habite à son adresse actuelle depuis moins de deux ans.

Deux pièces d'identité

- Indiquez les renseignements figurant sur **deux** pièces d'identité **valides**. Inscrivez les dates d'expiration d'expiration et l'institution émettrice/la province où elles ont été émises (p. ex. Ontario, Gouvernement du Canada, etc.).
Référez-vous à la Liste de vérification relative aux exigences d'identification personnelle à la page 13 du formulaire de demande de prêt investissement de B2B Banque ou à la page 9 du formulaire de demande de prêt REE de B2B Banque.
- **Une** des deux pièces d'identité doit comporter une photo.
- Pour les prêts investissement uniquement : le numéro d'assurance sociale (NAS) est requis pour ouvrir un nouveau compte de garantie au nom de l'emprunteur.

Nom et adresse de l'employeur

- Inscrivez l'adresse complète de l'employeur, incluant le code postal.
- Si la durée de service est de moins de deux ans, les coordonnées de l'employeur précédent sont également requises.

Emploi et poste

- Soyez aussi précis que possible et remplissez les deux champs. Assurez-vous que la nature de l'emploi est clairement indiquée. Par exemple, inscrivez « électricien » ou « charpentier » plutôt que « travailleur de la construction », ou encore « comptable professionnel agréé » ou « comptable général agréé », plutôt que « comptable ».

Billet à demande

- Assurez-vous d'inscrire le montant du prêt en toutes lettres (p. ex. dix mille) et en chiffres (p. ex. 10 000 \$) et :
- Pour les prêts investissement, le pourcentage qui augmente (supérieur) ou réduit (inférieur) le taux préférentiel ainsi que le taux préférentiel en vigueur se trouvent sur b2bbanque.com/taux.
- Pour les prêts REE, le pourcentage du taux à inscrire à l'Option A ou à l'Option B ainsi que le taux préférentiel actuel se trouvent sur b2bbanque.com/taux.

Signature de l'emprunteur

- Faites signer et dater la demande de prêt par l'emprunteur/les emprunteurs, et paraphe son choix en matière de communication des documents.

Attestation du conseiller

- Lorsque vous faites une demande de prêt B2B Banque en votre nom, ne signez pas cette section ; elle doit être signée par un autre représentant agréé.
- Le conseiller doit indiquer son numéro de courtier et son numéro de conseiller.

Pièces justificatives

Une fois la demande de prêt complétée, il est important de vous assurer que toutes les pièces justificatives sont envoyées en bonne et due forme.

Référez-vous à la Liste de vérification des exigences de documents que vous trouverez à la page 13 du formulaire de demande de prêt investissement de B2B Banque ou à la page 9 du formulaire de demande de prêt REE de B2B Banque.

Voici quelques conseils supplémentaires pour éviter les retards :

Spécimen de chèque ou bordereau de débit préautorisé

- Assurez-vous que le spécimen de chèque soit tiré sur un compte chèque personnel. Le spécimen de chèque doit porter le nom de l'emprunteur. Les spécimens de chèque tirés sur une marge de crédit, une carte de crédit ou un compte d'entreprise ne sont **pas** acceptés.
- Lorsqu'il n'est pas possible de soumettre un spécimen de chèque portant le nom de l'emprunteur, un bordereau de débit préautorisé de l'institution financière de l'emprunteur peut être utilisé. Ce formulaire doit porter l'étampe de l'institution financière et dater de 3 mois ou moins.
- Pour les comptes bancaires conjoints, le cotitulaire doit également signer la section d'autorisation.

Lettre de privilège

Ne s'applique qu'aux prêts investissement offerts dans le cadre du Programme de prêt sélect ou du Programme d'alliances de distribution.

- Indiquez le pourcentage qui augmente (supérieur) ou réduit (inférieur) le taux préférentiel, selon le programme (Sélect ou Alliance), ou le taux du programme standard ; les deux sont requis.

Preuve de revenu

- Veillez joindre un talon de paie récent, un avis de cotisation ou des états financiers, requis selon le type de revenu (travailleur salarié, autonome ou à commissions). Le nom de l'emprunteur doit être imprimé sur les documents. Les relevés bancaires et le formulaire T1 (déclaration générale) ne sont pas acceptés comme preuves de revenu.

Preuve d'actifs

- Veillez joindre des relevés bancaires datés de moins de 30 jours, des relevés de placements datés de moins de 6 mois, et l'évaluation des taxes foncières au cours de l'année précédente, selon les exigences. Pour que les documents soient acceptés, ils doivent porter le nom de l'emprunteur.

Lettre de garantie

Ne s'applique aux prêts investissement qu'en cas de remboursement d'une autre institution financière ou d'affectation d'actifs en garantie de prêts 3 pour 1, 2 pour 1 ou 1 pour 1.

- Indiquez clairement le nom de la société de fonds, les codes de fonds et le montant que vous souhaitez affecter en garantie.

Envoi des documents par courrier

Suivez les instructions ci-dessous pour la dernière étape du processus de demande. Assurez-vous que le numéro de la demande EASE soit clairement indiqué sur toutes les pages des documents.

Envoyez les documents originaux par courrier

- Tous les documents originaux, portant les signatures originales, doivent être envoyés à B2B Banque à :
B2B Banque, Prêts investissement, 199 rue Bay, bureau 600, CP 279 SUCC Commerce Court, Toronto ON M5L 0A2

Envoyez toutes les pages du formulaire de demande

- Envoyez toutes les pages du formulaire de demande de prêt, y compris la section Termes et conditions.
- Assurez-vous d'utiliser toutes les pages de la même demande, incluant la section Termes et conditions, car toutes pages doivent porter le même numéro EASE.
- Les pages manquantes envoyées après l'envoi initial par courrier et/ou les modifications apportées à toute section de la demande doivent être paraphées par le conseiller, l'emprunteur et/ou le coemprunteur (s'il y a lieu).
- Nous communiquerons avec vous directement, soit par téléphone ou par télécopieur, si des informations sont requises ou manquantes.

Pour obtenir des instructions détaillées sur la façon de remplir les formulaires de demande de B2B Banque, consultez nos modèles de demandes sur le site b2bbanque.com. Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec un de nos représentants du service à la clientèle au **1.866.884.9407.**

B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers et n'appuie ni n'encourage aucun produit de placement. Il incombe au courtier et au conseiller, non à B2B Banque, de déterminer les placements qui conviennent à leurs clients et d'informer ces derniers des risques associés aux investissements effectués au moyen d'un emprunt. B2B Banque agit seulement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. L'approbation d'un prêt par B2B Banque ne peut être interprétée comme un appui à quelque choix, programme ou stratégie de placement que ce soit. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et les sommes empruntées doivent être remboursées quel que soit le rendement des montants investis. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger des renseignements ou des pièces justificatives supplémentaires. ©B2B BANQUE est une marque de commerce déposée au nom de B2B Banque.

Réservé aux conseillers à titre d'information